

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_145**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **09/10/2024**

Objet : **décision 145 marché 24.021 LOGICIEL ANALYSE DE LA PROPRETE**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **09/10/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d_cision 145 march_ 24.021 LOGICIEL ANALYSE DE LA PROPRETE.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

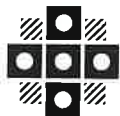
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20241009-DCP_145-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **09/10/2024**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2024_0145



Objet : Marché n°24.021 – Acquisition et maintenance d'un système de mesure de la propreté de la Ville de Tourcoing - Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-3-3 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que la Ville de Tourcoing souhaite améliorer la qualité de vie des habitants et le respect de l'environnement en s'équipant d'un logiciel intégrant la technologie d'intelligence artificielle afin de mesurer en temps réel l'état de propreté de la Ville ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché en vue d'acquérir un système de mesure de la propreté de la Ville ;

Considérant que la société CORTEXIA a remis une offre économiquement avantageuse.

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°24.021 avec la société CORTEXIA en vue de l'acquisition d'un système de mesure de la propreté de la Ville de Tourcoing.
Le montant du marché pour la première année est de 56 325,00 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

09 OCT. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



09 OCT. 2024

Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

09 OCT. 2024